

Rapport de la commission des finances concernant le préavis municipal No 11 /2025

La commission des finances représentée par Pascal Heim, Yves Mischler, Michael Krenger, Hans-Jörg Brechbühl, Patrick Fleischhacker et Roland Tacheron, s'est réunie en date 26 mai et le 3 juin 2025, afin d'étudier le préavis 11/2025 concernant le nouveau règlement du personnel communal.

Nous remercions notre syndic Monsieur Johann Theux pour les explications apportées durant la séance du 26 mai 2025. Lors de la présentation du préavis 10/2023 au conseil, il a été relevé que certains points pouvaient ou devaient encore être améliorés, notamment :

- La question de la prolongation de la période d'essai sur un autre motif que la maladie ou l'accident qui n'était pas conforme au droit
- La grille de salaire laissant très peu de marge de manoeuvre en indiquant des salaires d'entrée bas
- Le fait que le règlement utilise la forme masculine plutôt qu'une formation épiciène sont les principales modifications de ce nouveau règlement avec l'article 4 du défraiement forfaitaire pour le service de piquet.

La commission des finances trouve que cette nouvelle grille salariale nettement plus attractive et transparente que l'ancienne qui favorisera à augmenter l'attractivité de notre commune en tant qu'employeur et de ce fait limitera des départs intempestifs, comme par le passé tout en sachant que reformer de nouveaux employés ainsi que la recherche de ceux-ci a un coût certain non négligeable

La commission espère aussi que ce nouveau règlement qui remplacera celui de 2018 qui a été amendé fin 2023 sera bien le définitif afin de limiter les frais que tout ces changements peuvent occasionner.

En conclusion la commission des finances recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis Municipal No 11/2025 tel que présenté.

Faoug, le 12 juin 2025

Au nom de la commission des finances

Hans-Jörg Brechbühl

Pascal Heim

Michael Krenger

Yves Mischler

Patrick Fleischhacker

Roland Tacheron